

HAÏTI VUE DE L'INTÉRIEUR

JANVIER-FÉVRIER 2006

POLITIQUE



Les élections législatives et présidentielles haïtiennes, reportées en maintes occasions, ont finalement eu lieu en ce mois de février 2006, et ont occupé tout l'espace de la vie nationale. Les articles sur Haïti ont fait les grands titres de beaucoup de journaux des grandes métropoles du monde (New York, Paris, Johannesburg, Londres...). Des titres comme : « *l'humanité a un devoir de réparation envers les haïtiens, nos frères qui agonisent* », « *Espoirs incertains à l'approche des élections générales* » ; rappelaient ainsi les peurs, angoisses, espoirs et attentes du peuple haïtien vis-à-vis des élections.

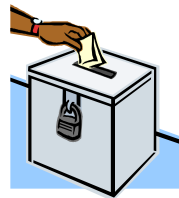
Deux semaines avant les élections, les actes de violence avaient beaucoup diminué dans la région métropolitaine. De plus, la liste des candidats à la présidence était ramené à 32 dont une seule femme, suite au décès d'une crise cardiaque d'un candidat et au retrait de l'autre.

Dans un message télévisé, le président de la République, M. Boniface Alexandre avait appelé les Haïtiens à *aborder avec courage et détermination les élections présidentielles et législatives du 7 février 2006*, en leur disant d'aller voter : « *Pour changer votre destin et prendre un pari sur l'avenir, rétablir l'ordre, la sécurité et la stabilité institutionnelle* ». « *Pour mettre un terme au cycle de la violence de la peur et de la terreur des gangs armés,*

pour que Haïti soit débarrassé du spectre de l'extrême pauvreté, de la misère et de la faim, retrouve sa fierté, sa dignité et son honneur trop souvent longtemps bafoués ».

Afin d'éviter des frustrations, le gouvernement intérimaire avait autorisé les électeurs qui n'avaient pas pu retirer leur carte d'identification nationale avant la date limite, à voter lors du scrutin.

Le mardi 7 février 2006, les haïtiens ont manifesté clairement leur volonté d'exercer leur droit de vote.



Ils se sont présentés en masse dans les bureaux de vote.

De longues files d'attente, des groupes d'électeurs effectuant des kilomètres à pied pour se rendre aux bureaux de vote, des bousculades pour en avoir accès. A l'aube, les électeurs formaient des groupes ou cohorte pour braver le noir et l'insécurité afin d'arriver à six heures du matin devant les bureaux de vote.

L'enthousiasme a vite cédé place à la déception, car les matériels de vote n'arrivaient pas à temps, ou n'arrivaient pas du tout. C'est ainsi que des manifestations de mécontentement avaient débutées dans la commune de Carrefour.

Une des causes de ce retard serait la forte concentration des électeurs dans des centres de votes.

Un bureau de vote devant accueillir 400 personnes, un centre qui regroupe 20

bureaux accueillait donc 8 mille personnes sur un périmètre souvent réduit.

Dans les provinces, de longues files d'attente étaient remarquées dans les rues, comme au Cap-Haïtien.

En raison des failles dans la machine électorale, les électeurs n'ont pas pu voter à Jérémie, dans le département de la Grand Anse. Beaucoup d'électeurs d'autres villes comme Moron, Chambellan et Bombon se sont plaints du fait que leurs noms ne figuraient pas sur la liste électorale partielle du bureau de vote qui leur était assigné. Il en a été de même à Port-de-Paix, pour un grand nombre d'électeurs, découragés et déçus. Par contre, tout s'était bien passé dans les villes telles Chansome, Bassin Bleu, Jean Rabel, Gros Morne, Saint Marc, dans le département de l'Artibonite ; et à Jacmel, dans le Sud Est.

Dans l'après midi, le calme était revenu dans les principaux centres de vote de la région métropolitaine, d'une journée marquée par des débordements, des frustrations et des mécontentements.

Le bilan de la journée de ce 7 février 2006 a enregistré 5 morts et plus de 25 blessés.

Près d'une journée après, les résultats partiels, montraient René Garcia Préal, du Parti Lespwa en tête du scrutin présidentiel avec 61% environ, résultats basés sur 14,7% des votes.



En deuxième position, l'ancien président d'Haïti (1988), **Leslie François Manigat**, avec 13% environ

et l'industriel **Charles Henri Baker** en troisième position, avec 7%.



Au fur et à mesure qu'avancait le processus de dépouillement, René Préal était passé sous la barre des 49%, ce qui faisait pressentir qu'il y aurait un second tour. Peu de temps après ces résultats partiels, Préal obtenait 48,73% des voix.



Suite à ces derniers résultats, plus de 10 000 manifestants ont gagné les rues de Port-au-Prince pour exiger que le candidat à la Présidence René Préal soit proclamé vainqueur du scrutin présidentiel. Ils scandaient dans leur revendications : « *nous ne voulons pas un deuxième tour, et nous n'allons pas voter à nouveau* » ; « *René Garcia Préal a gagné les élections à 90%* ». Les protestataires se sont même rendus à l'hôtel Montana où se trouvait le centre de communication du conseil électoral provisoire. Il y avait des barricades installées dans divers endroits de la capitale. Ils ont même menacé de bloquer le pays, si leur leader ne remportait pas les élections dès le premier tour. Le directeur général du CEP, suite à des menaces, a dû précipitamment quitter le pays.

Une bonne partie de ces manifestations s'est déroulée sous les yeux du Prix Nobel de la Paix, l'Archevêque Sud Africain, Desmond TUTU, arrivé spécialement en Haïti pour promouvoir la réconciliation et la paix.

Des appels au calme ont été lancés aux partisans de René Garcia Préval. Le premier ministre les a rassuré en leur disant : « *un peu de calme, un peu de patience. La volonté du peuple sera respectée* ». Entre temps, pour essayer de trouver une solution, René Préval a rencontré le président de la République, M. Boniface Alexandre, le premier ministre M. Gérard Latortue, des membres du corps diplomatique, comme, le chargé de mission de l'ambassade des États-Unis, les ambassadeurs de France, du Brésil, du Chili et de l'Argentine.

Soulignons que Monsieur Leslie F. Manigat, arrivé en deuxième position, a été consulté, pour se retirer de la course électorale. C'était un des moyens utilisés pour tenter de résoudre la crise.

Suite à cette rencontre, René Préval a accepté de lancer un appel au calme à ses partisans tout en contestant les résultats des scrutins, « entachés de fraudes massives et d'erreurs grossières » a-t-il déclaré.

Le secrétaire général de l'OEA s'était rendu à Port-au-Prince pour rendre compte des difficultés et collaborer avec les autorités nationales et la communauté internationale pour dégager des solutions pacifiques et démocratiques à la situation. Une commission d'enquête avait même été mise en place pour une contre vérification des résultats contestés par

René Préval et ses partisans. Entre temps, des bulletins de votes ont été découverts sur un site de décharge : le conseil électoral a dénoncé une machination, et rejeté les fautes sur la MINUSTHA qui était chargé du transport des urnes et de l'entreposage des bulletins. Malgré tous ces troubles, le CEP avait décidé de poursuivre le processus de dépouillement des procès verbaux, arrivant au dénombrement de 92% des votes. Les partisans de Préval, eux continuaient la mobilisation jusqu'à un troisième jour de protestation.



Deux semaines après les rencontres, pourparlers et concertations, le candidat à la présidence de la plateforme Lespwa, René Garcia Préval, a été proclamé vainqueur de l'élection présidentielle du 7 février 2006 en Haïti par le Conseil Électoral Provisoire. L'ancien allié de Jean Bertrand Aristide, a obtenu 51,15%, selon les résultats définitifs portant sur 96% des voix exprimées lors du scrutin. A peu près 85,000 bulletins blancs jugés suspects ont été alloués aux différents candidats, au prorata de leur pourcentage de vote, le permettant d'éviter un second tour de scrutin prévu au départ le 19 mars 2006.

Sa victoire officielle annoncée, ses partisans ont manifesté leur joie en gagnant les rues de la capitale.

Et pour la première fois depuis le départ de l'ex-président Jean Bertrand Aristide, tout le monde pouvait circuler en toute quiétude dans les quartiers qui étaient jusqu'à ce jour des zones de non droit.

Soulignons que la sécurité était au rendez-vous le jour du scrutin, car des patrouilles de la MINUSTAH et de la Police étaient présentes aux abords des centres de votes et dans les principales artères de la capitale haïtienne.

Cependant, cinq jours après la victoire de Préval, le CEP tardait à publier les résultats du premier tour des législatives pour lesquelles les enjeux n'étaient pas les mêmes. D'une publication des résultats à la fin du mois, seulement un candidat à la députation du département des Nippes a été élu au premier tour. Le second tour est donc inévitable pour les législatives prévues au 19 mars prochain. À noter que, Madame Myrlande Manigat, du RDNP, qui était en passe d'être élue comme sénateur au premier tour dans le département de l'ouest, a décidé d'y renoncer, pour supporter le candidat, son époux, Monsieur Leslie F. Manigat.

En temps qu'ancien allié de Aristide, ou encore, son Marassa (jumeaux), toutes les possibilités du retour de Jean Bertrand Aristide ont été évoquées.

Le président sud-africain, M. Tabo Mbeki, intervenant sur une radio publique dans son pays, a déclaré qu'il croit que « *Jean Bertrand Aristide est en mesure de rentrer chez lui en Haïti* » suite à la victoire de son allié. Il s'est gardé d'avancer une date pour ce retour, qui dit-il sera décidé d'un commun accord par Préval et Aristide.

Ce dernier, dans des déclarations faites à un journal britannique, a une fois de plus réitéré sa volonté de rentrer en Haïti. Il a indiqué que la population haïtienne a voté en faveur de son retour à travers le scrutin du 7 février dernier. René Préval s'est toujours référé à la constitution sur le dossier de Jean Bertrand Aristide, arguant que les citoyens haïtiens n'avaient pas besoin de visa pour rentrer chez eux. Le gouvernement américain qui se dit prêt à coopérer avec Préval, l'a mis en garde contre le retour de Aristide en Haïti. Certains bailleurs de fonds internationaux ont également fait de même.



Réactions de la Communauté Internationale

Les gouvernements étrangers (Etats-Unis, Canada, France, Chili, Venezuela, Brésil...) et des observateurs internationaux ont tour à tour salué le fort taux de participation des haïtiens au scrutin du 7 février 2006. Ils ont également félicité le président élu Préval pour sa victoire en lui réaffirmant leur engagement aux côtés du peuple haïtien. De son côté, l'Ambassadeur dominicain souhaite la reprise des activités de la commission mixte bilatérale et prédit une nouvelle période de paix entre les deux États voisins.

ÉDUCATION

Suite aux perturbations post électorales, la vie nationale a été paralysée pendant une semaine au cours du mois de février. L'école n'a presque pas fonctionné ; les élèves ayant eu seulement six jours de classe sur tout le mois de février.

SÉCURITÉ / MINUSTHA

Le Mandat de la MINUSTAH a été prorogé sur recommandation du Secrétaire Général de l'ONU, dans un rapport soumis au Conseil de sécurité, « pour permettre de nouvelles consultations ainsi qu'une évaluation du rôle de la MINUSTAH après les élections.

Au cours du mois de janvier dernier, la MINUSTAH a été vivement critiqué pour son laxisme face à la détérioration du climat d'insécurité à Port-au-Prince. **Cette mission a maintenant à sa tête un nouveau Commandant, José Elito Carvalho Siqueira**, suite au décès du général Urano Teixeira Da Matta Bacellar, retrouvé mort dans sa chambre d'hôtel. Les éléments disponibles de l'enquête avaient confirmé la thèse du suicide.

Commandant depuis 2004 de la sixième région militaire brésilienne (nord-est), Siqueira est connu comme un adepte de la ligne dure. Le Brésil avait obtenu le soutien des pays les plus engagés auprès d'Haïti pour conserver le commandement militaire de la Minustah

ÉCONOMIE

Signature d'un accord cadre de 8 millions d'euros entre les gouvernements haïtien et allemand. Par ce geste, le gouvernement allemand entend aider le pays à atteindre les objectifs de développement du millénaire fixés par l'ONU. En 2015 la pauvreté devrait être réduite de moitié dans les pays en développement. Mais compte tenu des difficultés économiques énormes, Haïti risque de passer à côté des résultats escomptés, selon des analystes. Berlin contribue également à

près de 25% dans l'enveloppe allouée à Haïti par l'Union Européenne pour financer les programmes d'aide au développement.

Signature entre le gouvernement intérimaire et le PNUD d'un projet de \$1.15 million de dollars pour la prévention des désastres naturels en Haïti

Le Gouvernement intérimaire haïtien et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé un accord d'un montant de 1.15 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un programme de réduction des risques de désastres naturels au bénéfice des populations et communautés vulnérables en Haïti.

Parmi les actions envisagées par le nouveau programme, figurent notamment la définition de politiques de prévention et la réponse aux désastres, la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la formation, l'éducation et la sensibilisation des populations, le plaidoyer et la coordination des secours d'urgence. Le programme qui bénéficie d'un financement de US\$250,000 de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) et d'une contribution du PNUD de US\$900,000 durera deux ans.

Haïti pourrait réintégrer la Caricom en Juillet prochain. Le secrétaire général de la Caricom, Edwin Carrington, a déclaré que le gouvernement haïtien pourrait déléguer un représentant lors du prochain sommet des chefs de gouvernement de la Caricom qui se tiendra à Saint Kyts et Nevis en juillet prochain. Rappelons que Gérard Latortue avait fait la demande de la réintégration d'Haïti dans la CARICOM.

DROITS HUMAINS

24 sans-papiers haïtiens retrouvés morts, par asphyxie, dans un camion en République Dominicaine, au début du mois de janvier.

Dans la ville de Santiago, en République Dominicaine, la police a procédé à l'interpellation de 5 personnes impliquées dans l'organisation de ce voyage clandestin dont le chauffeur du camion. La responsable du GARR (Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés) a précisé qu'environ 70 personnes dont des femmes et des enfants se trouvaient à l'intérieur du camion qui était hermétiquement fermé pendant le trajet pour éviter les contrôles des services de l'immigration dominicaine. Certains d'entre eux qui se trouvaient dans le camion ont pu avoir la vie sauve lorsque le conducteur du véhicule a finalement décidé d'ouvrir les portes. Madame Lespinasse a indiqué que les réseaux de passeurs oeuvrent en Haïti et en République Dominicaine afin d'encourager les voyages de travailleurs illégaux. Suite à ce drame, une Commission d'enquête de haut niveau a été constituée par les autorités de la République Dominicaine pour faire la lumière sur le dossier.

51 immigrants illégaux ont été rapatriés par les garde-côtes américains. Le groupe d'immigrés clandestins était composé de 48 hommes et 3 femmes.

Suite au retour de la garde côtière haïtienne qui est à nouveau opérationnelle au port du Cap-Haïtien, les garde-côtes américains ont maintenant la possibilité de recommencer les activités de rapatriements sur ce port.

Selon un responsable de la Commission Nationale du Désarmement, des enfants sont recrutés par des gangs armés de Cité Soleil. Ils sont recrutés au niveau du Département du Nord, par des gangs armés de Cité Soleil pour perpétrer des actes de violence dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. « **Les bandits laissent entendre aux parents que leurs enfants sont recrutés pour aller travailler en République Dominicaine** », a rapporté Madame Julien qui s'est dit extrêmement préoccupée par cette situation.

[Source : www.metropolehaiti.com](http://www.metropolehaiti.com)